

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
16 mars 2002
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante-sixième session
Point 166 de l'ordre du jour
Mesures visant à éliminer le terrorisme international

Conseil de sécurité
Cinquante-septième année

**Lettre datée du 26 mars 2002, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent du Pakistan
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Le texte de la déclaration commune publiée par le Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie et le Ministre des affaires extérieures de l'Inde à New Delhi, le 4 février 2002, a été distribué le 27 février 2002 en tant que document de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité (A356/837-S/2002/200).

J'ai le regret de constater que le texte de la déclaration commune donne une version inexacte des faits et vise à masquer la répression actuellement perpétrée par l'Inde contre le peuple cachemirien dans le Cachemire sous occupation indienne. La déclaration tente d'induire en erreur l'opinion publique internationale et de dénigrer le combat légitime que mènent les Cachemiriens pour faire valoir leur droit à déterminer leur propre avenir, droit qui est consacré par les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en reliant ce combat au terrorisme international.

Le problème du Cachemire persiste à cause du refus opposé par l'Inde à la mise en oeuvre des résolutions pertinentes de l'ONU. Le mouvement de libération du Cachemire, qui est resté pacifique pendant une décennie, s'est transformé en mouvement de lutte armée dans les années 90 à la suite de l'aggravation de l'oppression indienne. Au cours des 12 dernières années, au déni des droits fondamentaux des habitants du Cachemire sous occupation indienne se sont ajoutées d'inqualifiables atrocités commises par les forces d'occupation indiennes. Sur cette toile de fond, toute tentative prenant prétexte de l'actuelle campagne internationale contre le terrorisme mondial pour dénigrer le combat légitime des Cachemiriens est à la fois cynique et déplorable.

Le Gouvernement du Pakistan rejette également les insinuations dénuées de fondement impliquant le Pakistan dans les actes de terrorisme et de violence perpétrés en Inde. Le Pakistan est d'avis qu'au lieu de blâmer les autres, l'Inde devrait s'attaquer aux causes du mécontentement et de la violence qui sévissent dans la société indienne, et en particulier à la montée de l'extrémisme hindou et à la discrimination persistante à l'encontre des minorités religieuses.



Au cours des deux dernières décennies, le Pakistan a été victime d'un terrorisme venu de l'autre côté des frontières. Nous condamnons le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations. À la suite des tragiques événements du 11 septembre 2001, le Pakistan joue un rôle essentiel dans la lutte mondiale contre le terrorisme. Le Gouvernement du Pakistan a également adopté des mesures radicales pour débarrasser la société pakistanaise de l'extrémisme, ainsi que l'a indiqué le Président dans son discours historique du 12 janvier 2002. Le Pakistan reste déterminé à mener le combat jusqu'à sa conclusion logique.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent
(*Signé*) Shamshad **Ahmad**
